

(1)

( N° 118. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 MARS 1870.

---

Crédits extraordinaires et transfert aux Budgets du Ministère de l'Intérieur  
pour les exercices 1869 et 1870 (1).

---

### RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DAVID.

---

MESSIEURS,

Après le dépôt de notre rapport du 24 février dernier sur le projet de loi de crédits extraordinaires et de transfert au Budget du Ministère de l'Intérieur, le chef de ce Département a transmis à la section centrale une nouvelle demande:

D'un crédit extraordinaire de . . . . . fr.	732 70
— supplémentaire de . . . . .	8,568 63
— extraordinaire de . . . . .	52,000 00
— supplémentaire de . . . . .	1,175 00
ENSEMBLE. . . . . fr.	<u>42,476 33</u>

La dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur du 11 mars courant et les notes à l'appui sont jointes au rapport.

La section centrale, après examen de cette demande de crédit, qu'elle considère comme suffisamment justifiée, vous en propose l'adoption.

*Le Rapporteur,*

V. DAVID.

*Le Président,*

A. MOREAU.

---

(1) Projet de loi, n° 85.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. WATTEEU, JULLIOT, VANDER DONCKT, DE VRIÈRE, DAVID et d'HANE-STEENBUYSE.

## PROJET DE LOI AMENDÉ.

### ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1869, fixé par la loi du 18 mars 1869, *Moniteur*, n° 79, est augmenté de la somme de quarante-six mille huit cent cinquante-neuf francs, quatre-vingt-douze centimes (fr. 46,859 92 c.), pour payer les dépenses suivantes :

1° *Administration provinciale du Hainaut*. Deux mille quinze francs, soixante-sept centimes, pour payer des dépenses relatives au matériel de la province de Hainaut . . . . . 2,015 67

Cette somme sera ajoutée à l'art. 24 du Budget de 1869.

2° *Amélioration des races d'animaux domestiques ; subsides aux provinces*. Six mille cinq cent quatre-vingt-neuf francs, dus à la province de Hainaut, pour remboursement de la part de l'État dans les dépenses faites en 1868 en exécution du règlement provincial pour l'amélioration de la race chevaline . . . . . 6,589 »

Cette somme sera ajoutée à l'art. 55 du Budget de 1869.

3° *Direction de l'industrie*. Sept cent trente-deux francs, soixante-dix centimes, pour impressions au *Moniteur* faites pour la direction de l'industrie en 1868 et 1869 . . . . . 732 70

Cette somme sera ajoutée à l'art. 66 du Budget de 1869.

4° *Matériel du Musée d'industrie*. Huit mille cinq cent soixante-huit francs, soixante-trois centimes, destinés à solder les derniers travaux d'appropriation du Palais de l'Industrie. . . . . 8,568 63

Cette somme sera ajoutée à l'art. 70 du Budget de 1869.

5° *Université de Gand*. Treize mille deux cent vingt-sept francs, cinquante centimes, pour payer les frais d'acquisition de livres destinés à la bibliothèque de l'Université de Gand . . . . . 13,227 50

Cette somme sera ajoutée à l'art. 76 du Budget de 1869.

---

A REPORTER. . fr. 51,155 50

REPORT. . . fr. 31,155 50

6° *Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur.* Quinze mille sept cent vingt-six francs, quarante-deux centimes, pour rembourser à la susdite caisse les parts des pensions payées en 1869 à la décharge de l'État . . . . . 15,726 42

Cette somme formera l'art. 136 du Budget de 1869.

TOTAL. . . fr. 46,859 92

ART. 2.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1870, fixé par la loi du 15 juin 1869, *Moniteur* n° 169, est augmenté de cent quarante-trois mille sept cent sept francs, vingt centimes (fr. 143,707 20 c.), qui se subdivisent comme suit :

1° *Matériel des universités.* Trois mille vingt francs pour dépenses d'installation, de montage, de nettoyage et d'appropriation de machines et outils provenant du Musée de l'Industrie et envoyés à l'École des mines annexée à l'Université de Liège . . . . . 3,020 »

Cette somme sera ajoutée à l'art. 76 du Budget de 1870.

2° *Bibliothèque royale.* Trente-trois mille cent soixante-dix-sept francs, quatre-vingt-cinq centimes, pour payer des travaux d'appropriation des locaux de la Bibliothèque royale . . . . . 55,177 85

Cette somme sera ajoutée à l'art. 107 du Budget de 1870.

3° *Archives du royaume.—Matériel.* Trente-deux mille francs, pour prix et acquisition de l'herbier délaissé par feu le professeur de Martius, à Munich . . . . . 52,000 »

Cette somme sera ajoutée à l'art. 109 du Budget de 1870.

4° *Dépôts d'archives dans les provinces.* Dix-neuf mille quatre cent soixante et onze francs, quatre-vingt-neuf centimes, pour payer les frais d'agrandissement du local servant de dépôt des archives de l'État, à Bruges . . . 19,471 89

Cette somme sera ajoutée à l'art. 115 du Budget de 1870.

A REPORTER. . . fr. 87,669 74

REPORT. . . fr. 87,669 74

5° *Académie royale des beaux-arts d'Anvers.*

Cinquante mille francs pour couvrir les frais d'appropriation et d'agrandissement des locaux de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers . . . . .

50,000 »

Cette somme sera ajoutée à l'art. 116 du Budget de 1870.

6° *Musée royal de peinture et de sculpture.*

Onze cent soixante-quinze francs, pour surveillance des galeries des Musées royaux de peinture et de sculpture . . . . .

1,175 »

Cette somme sera ajoutée à l'art. 121 du Budget de 1870.

7° *Musée royal de peinture et de sculpture.*

Quatre mille huit cent soixante-deux francs, quarante-six centimes, pour frais d'acquisition d'œuvres d'art destinées à enrichir les collections du Musée royal de peinture et de sculpture . . . . .

4,862 46

Cette somme sera ajoutée à l'art. 122 du Budget de 1870.

TOTAL. . . fr. 145,707 20

## ART. 5.

Les crédits ci-dessus mentionnés seront couverts au moyen des ressources ordinaires.



## ANNEXE.

*A Monsieur le Président de la section centrale chargée de l'examen du projet de loi, allouant des crédits extraordinaires aux Budgets du Département de l'Intérieur pour les exercices 1869 et 1870.*

Bruxelles, le 11 mars 1870.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Comme suite à ma dépêche du 22 février dernier, j'ai l'honneur de vous informer qu'il y a lieu d'allouer au Département de l'Intérieur divers crédits à ajouter au projet de loi qui est soumis aux délibérations de la Chambre des Représentants, à savoir :

1° Une somme de fr. 732 70 c<sup>s</sup> destinée à payer à la régie du *Moniteur*, des impressions faites pour le service de la direction de l'industrie, pendant les années 1868 et 1869, qu'il a été impossible de solder, parce que les comptes ont été tardivement présentés, qu'en outre les Budgets de ces exercices ne présentaient plus un excédant disponible.

La somme de fr. 732 70 c. devra être ajoutée à l'art. 66 du Budget de l'exercice 1869.

2° Un crédit de fr. 8,568 63 c. destiné à solder les derniers travaux d'appropriation du Palais de l'Industrie.

Cette somme devra être ajoutée à l'art. 70 du Budget de 1869.

La note ci-jointe, n° 1, justifie la demande de ce crédit.

3° Une somme de 32,000 francs, à titre de crédit extraordinaire destiné à payer le prix d'acquisition pour les collections du Musée royal d'histoire naturelle de l'herbier délaissé par feu le professeur de Martius, à Munich.

La somme de 32,000 francs doit être rattachée à l'art. 109 du Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1870. Un exposé de motifs justifiant cette demande de crédit est ci-annexé.

4° Une somme de 1,175 francs pour la surveillance des galeries des Musées royaux de peinture et de sculpture; cette somme est destinée à rémunérer un nouvel agent chargé, depuis le commencement de l'année, de la surveillance des premières galeries du Musée, qui échappaient complète-

ment, avant l'adjonction du nouveau préposé, à la surveillance des gardes déjà existants, et pour porter au taux normal de 1,200 francs les traitements des surveillants qui ne jouissent que d'un traitement de 1,050 francs. La somme de 1,175 francs devra être rattachée à l'art. 121 du Budget de 1870.

Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

EUDORE PIRMEZ.

---

NOTE N<sup>o</sup> 1.

---

Un crédit extraordinaire de 40,000 francs a été demandé aux Chambres et voté par elles, pour couvrir les travaux qui devaient être exécutés au Palais de l'Industrie, par suite de la réorganisation du Musée et de l'établissement d'une école industrielle dans les locaux de ce palais; il a été rattaché à l'art. 70 du Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1868. Ce crédit, fixé d'après les évaluations fournies par la commission du Musée, paraissait devoir suffire pour faire face à tous les besoins.

Pendant certains travaux, dont l'extension n'avait pu être prévue, ont été jugés indispensables; c'est ainsi qu'il a été reconnu que ceux qui sont destinés à la distribution de la chaleur et de l'eau devaient être établis de manière à satisfaire non-seulement aux besoins du Musée de l'Industrie, mais encore à ceux de la Bibliothèque royale et d'autres services établis dans les locaux de l'ancienne cour: par suite de cette circonstance et d'autres nécessités qui se sont révélées pendant l'exécution des travaux, le crédit extraordinaire n'a pas suffi aux dépenses dont le chiffre exact n'a pu être connu que tout récemment.

C'est pour ces motifs que je crois devoir solliciter un crédit supplémentaire de fr. 8,568 65<sup>cs</sup>, destiné à solder les derniers travaux d'appropriation du Palais de l'Industrie.

Ce crédit devra être rattaché à l'art. 70 (*Matériel du Musée de l'Industrie*) du Budget de 1869.

---

## NOTE N° 2.

*Acquisition de l'herbier du professeur DE MARTIUS, de Munich.*

Les collections scientifiques sont la base de l'étude des sciences. Avant 1830, elles n'étaient ni riches, ni nombreuses dans notre pays, et, depuis, on n'a pu les développer autant que le réclament les besoins des classes studieuses et des progrès de l'instruction. Si, dans ces derniers temps, on s'est attaché à enrichir nos Musées d'histoire naturelle, il s'en faut cependant que les accroissements qu'ils ont reçus aient comblé, dans une mesure suffisante, les lacunes fâcheuses qu'on y constate.

Cette pénurie se fait particulièrement remarquer pour tout ce qui se rattache à l'étude de la botanique, et quoique notre pays ait autrefois occupé un rang élevé dans cette branche des sciences, et qu'aujourd'hui encore, par son horticulture, il conserve un renom mérité, on n'y trouve aucun de ces grands herbiers qui, rassemblant dans un classement méthodique des exemplaires de toutes les familles de plantes, offrent aux botanistes comme aux horticulteurs des moyens d'étude et de contrôle auxquels rien ne peut suppléer. Une occasion se présente de combler cette lacune, et c'est dans ce dessein qu'on sollicite des Chambres un crédit de 52,000 francs, à rattacher à l'article 109 du Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1870, destiné à l'acquisition des collections délaissées par feu le professeur de Martius, de Munich.

Cette somme se subdivise comme suit, savoir :

50,000 francs, frais d'acquisition de l'herbier ;

2,000 francs de transport, d'emballage et d'installation au Musée royal d'histoire naturelle.

L'herbier de ce grand botaniste est connu de tous les savants de l'Europe. Comprenant des spécimens de tous les produits du règne végétal, il est réparti en cinq sections formant :

- 1° Un herbier général ;
- 2° Une collection de palmiers ;
- 3° Une collection de fruits et de graines ;
- 4° Une collection de bois ;
- 5° Une collection de produits et de drogues.

1. L'herbier général, où figurent toutes les familles naturelles, sauf les palmiers, contient :

a.	La flore d'Europe, . . . . .	représentée par	55,016	numéros.
b.	— d'Afrique, . . . . .	—	4,825	—
c.	— d'Asie, . . . . .	—	20,889	—
d.	— d'Australie, . . . . .	—	6,460	—
e.	— de l'Amérique du Nord, . . . . .	—	5,795	—
f.	— de l'Amérique cent <sup>le</sup> et méri <sup>le</sup> , . . . . .	—	10,974	—
g.	— du Brésil, . . . . .	—	24,090	—

A ces collections viennent encore s'ajouter près de 7,000 numéros comprenant des plantes de diverses provenances, ainsi que des acquisitions faites dans ces derniers temps et dont le chiffre n'est pas indiqué. Abstraction faite de ces additions, l'herbier général se compose de plus de 113,000 numéros comprenant 62,000 espèces (52,000 phanérogames et 8,000 cryptogames), et représentés par plus de 300,000 exemplaires.

Toutes ces plantes, qui ont été déterminées et classées par les savants les plus distingués, sont dans le meilleur état et placées dans des meubles spécialement faits pour leur conservation.

2. La seconde section des collections du professeur de Martius comprend les palmiers, au nombre de 328 numéros, sans compter les exemplaires provenant des jardins botaniques. Composée avec le plus grand soin par le savant professeur lui-même, elle forme, après celle de Kew, l'une des collections les plus riches et les plus belles que l'on connaisse.

3. La troisième section est formée par la collection des fruits et des graines, divisée en deux parties; elle comprend, d'une part, les objets séchés, et, de l'autre, les objets conservés dans l'alcool. La première division, particulièrement riche en gros fruits, tels que conifères, légumineuses, protéacées, etc., contient 700 numéros. La seconde, où se trouvent à peu près tous les fruits de l'Amérique méridionale, se compose de 200 numéros, sans compter beaucoup d'autres produits, tels que de nombreuses balanaphores du Brésil, des fleurs d'orchidées, des racines, etc.

4. La quatrième section est constituée par la collection des bois. Elle comprend 850 numéros, se rapportant à des échantillons du Brésil, de Surinam, de la Guyane, de Java, des Indes, etc.

5. Enfin, la cinquième section est formée par les produits divers et les drogues. La belle collection de De Martius, professeur de pharmacie à Erlangen, achetée au prix de 3,000 florins et établie spécialement au point de vue des études pharmaceutiques, en constitue la partie principale. On y a ajouté tous les spécimens qui se rattachent aux quinquinas et aux espèces voisines, ainsi que des drogues rares provenant de l'Amérique du Sud, de la Guyane, de l'Australie, etc.

La plupart des éléments de ce vaste herbier, dont on vient d'indiquer les richesses d'une manière sommaire, sont catalogués. Il n'est pas nécessaire d'insister sur sa valeur scientifique. Elle est démontrée par les nombreuses publications dont elle a été la source et parmi lesquelles il faut compter en premier lieu les ouvrages de De Martius lui-même et notamment son *Histoire naturelle des palmiers* et sa *Flore du Brésil*.

Tous ceux qui, dans notre pays, cultivent la science de l'horticulture seront heureux d'avoir à leur portée des matériaux d'étude et des moyens d'instruction dont ils n'ont que trop senti jusqu'ici la privation.

Nous sommes persuadés que les Chambres voudront donner un nouvel encouragement à la science, en allouant le crédit nécessaire à l'acquisition des collections délaissées par le professeur de Martius.